



UNION PROFESSIONNELLE
VÉTÉRINAIRE asbl

Lettre ouverte à Monsieur Bernard Rentier,
Recteur de l'Université de Liège

Nivelles, le 08 octobre 13

Monsieur le Recteur,

Au cours d'un débat organisé ce dimanche par une chaîne télévisée, vous avez défié les "vétérinaires en place" de démontrer leur solidarité pour une étudiante en sciences vétérinaires de 2^{ème} bac et sa famille. L'Union Professionnelle Vétérinaire, forte de ses 900 adhérents, vous répond que la profession n'a besoin d'aucune leçon de solidarité avec les futurs Consoeurs et Confrères.

Vous avez signalé au cours de ce débat que "vous aviez besoin des maîtres de stages", mais savez-vous ce que signifie cette mission ?

Cela signifie que depuis 1975, plusieurs milliers de vétérinaires praticiens ou de laboratoire assument le risque d'accueillir chez eux pendant 8 semaines une personne totalement étrangère à la famille et à leur clientèle.

Nous disons bien un risque, parce que ces jeunes sont totalement inexpérimentés et nous font supporter les aléas dus à leur manque de formation relative

- à la gestion des animaux, donc un danger pour leurs patients et eux-mêmes
- à la gestion du matériel et des médicaments, donc un gaspillage de matériel et un usage inapproprié des médicaments, et un danger pour le consommateur, les animaux et les finances des éleveurs et les nôtres
- à la gestion de la clientèle, donc le devoir de calmer des clients indisposés par la maladresse, voire la grossièreté de certains stagiaires
- à la gestion de la biosécurité, vu leur manque de précautions sanitaires, voire de simple propreté
- à la gestion des rapports humains, souvent pénible lorsque l'on vit pendant 8 à 10 heures l'un avec l'autre dans une voiture ou dans les exploitations, de jour comme de nuit (les urgences ne choisissent pas leurs heures), puis qu'il faut imposer cette présence perturbante à toute notre famille.

Si la majorité de nos stagiaires font preuve de bonne volonté, nous ignorons tout de leurs capacités et de leur motivation lors de leur arrivée et nous devons entreprendre l'éducation de nombre d'entre eux.

Pourtant, cette disponibilité et cet accueil sont offerts gratis pro Deo depuis toujours, malgré leurs coûts associés en temps (+ 30% par jour de stage), en énergie et en argent (jusqu'à 500 € par stage).

En réponse à votre incorrection, la profession vous lance un triple défi pour démontrer votre solidarité

- celui d'inviter un de vos étudiants à votre table, dans votre foyer et sur vos lieux de travail non stop pendant 8 semaines
- celui de dédommager, mieux que symboliquement, l'effort déployé par toute une profession dans l'intérêt de ses successeurs, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des consommateurs
- celui de vous découvrir assez de fair-play pour nous présenter vos excuses pour votre écart de langage.

Dans l'attente d'une réaction positive de votre part, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Recteur, nos salutations compétentes,

*Pour le Conseil d'Administration de l'UPV,
Dr Marcel Renard, Président*

Siège social et Secrétariat de l'UPV

Rue des Frères Grislein 11 • 1400 Nivelles

Tél. : 067/21 21 11 • Fax : 067/21 21 14 • upv@upv.be • www.upv.be

N° de compte : pour les cotisations : 310-0247136-66 • Pour les services : 310-1105287-58

Numéro d'entreprise : 0 452 622 289 • ONSS : 1204062-93

